

Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

2, route de Boyne 34120 CAZOULS D'HÉRAULT Téléphone: 04.67.25.28.29. - Télécopie: 04.67.25.19.78.

www.eau-vallee-herault.fr - sievh@sievh.fr

Le SIEVH est membre de France Eau Publique : $\underline{\text{www.france-eaupublique.fr}}$

MENSUALISATION

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

afférent au paiement de votre facture d'eau et d'assainissement

PRELEVEMENT DE LA FACTURE A L'ECHEANCI	Ε

NOM Prénom :				
DILA	CREANCIER : TRESOR PUBLIC			
RUM	SEPA 577946			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat Intercommi des Eaux de la Vallée de l'Hérault, à envoyer des instructions à votre Ban pour débiter votre compte et vous autorisez votre Banque à débiter vocompte conformément aux instructions du Syndicat des Eaux. Vous bénéfi du droit d'être remboursé par votre Banque selon les conditions décrites de la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursem doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de vocompte pour un prélèvement autorisé.	que bancaires, il vous suffit d'en informer par téléphone, le SIEVH avant le 20 du mois en cours. ciez <u>Échéances impayées</u> : si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant augmenté d'une indemnité de 10 € sera ajouté au prélèvement du mois suivant. Si 2 prélèvements consécutifs			
	PENSEZ A APPROVISIONNER VOTRE COMPTE A CHAQUE ECHEANCE			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER			
NOM Prénom : Adresse :	Nom: Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault Adresse: 2, Route de Boyne			
Code Postal :	Code Postal : 34120			
Ville :	Ville : CAZOULS D'HERAULT			
Pays:	Pays: FRANCE			
CETTE DEMANDE CONCERNE PLUSIEURS ABONNEMENTS : OUI NON				
BANQUE				
Signé à :	ignature :			
Le:	on pour accord			
Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :				
Nom du Tiers débiteur :				
Rappel : en signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIEVH. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec le SIEVH.				
Les informations contenues dans le présent mandat qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.				

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE RECENT